

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 14 (1885)
Heft: 12

Rubrik: Congrès du Havre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONGRÈS DU HAVRE

Les travaux manuels à l'école primaire

Le *Bulletin pédagogique* s'est déjà occupé plus d'une fois de la grave question des travaux manuels et de l'enseignement professionnel. La société moderne semble ne voir son salut que dans l'éducation physique ou manuelle combinée aussi bien que possible avec celle de l'esprit et du cœur. Nous, Suisses, surtout, nous ne devons pas rester en arrière. Ne comptons-nous pas par milliers les ouvriers étrangers qui se fixent au milieu de nous ? D'après une statistique, il y avait en Suisse, l'année dernière, les ouvriers étrangers suivants : 6,000 maçons, 7,000 tailleurs, 4,000 menuisiers, 2,500 charpentiers, 1,500 maréchaux et forgerons ; un cinquième de nos charpentiers, mécaniciens et boulangers sont des étrangers ; un quart de nos barbiers, ferblantiers, fabricants de brosses, photographes, sont également des étrangers. De 1871 à 1883, *soixante mille* étrangers sont venus s'établir en Suisse pour remplacer les enfants du pays qui vont se fixer dans des contrées lointaines où ils ne trouvent souvent que la honte et la misère.

Tels sont les chiffres que nous donne le *Journal de la Société suisse d'utilité publique*. Et à quoi attribuer cette infériorité de nos ressortissants ? Plusieurs ont osé dire que l'école était gravement fautive. Les parents eux-mêmes avouent que la famille mérite le reproche et c'est là qu'il faut commencer à réformer. Beaucoup de malheureux jeunes gens, en effet, doivent à leurs parents la misère dans laquelle ils se trouvent. Ceux-ci ne leur ont pas fait apprendre en temps opportun un métier ; ils sacrifiaient pour une recette — non pas un gain, — une recette minime de 40 à 50 centimes par jour, l'avenir de leurs enfants.

C'est ce qui, dans la dernière réunion de la Société pédagogique vaudoise, a motivé la conclusion suivante : L'Etat a le devoir de rappeler à la famille et à la société quels sont leurs devoirs à l'égard de l'enfance.

Toutes les feuilles pédagogiques ont annoncé ce fameux Congrès qui, au moment même du Congrès eucharistique de Fribourg, tenait ses assises au Havre. Vingt-sept Suisses devaient s'y rendre, entre autres M. Numa Droz, conseiller fédéral. Malheureusement M. Droz fut retenu à Berne pour affaires importantes ; une quinzaine d'instituteurs suisses considérant les difficultés qu'ils allaient s'attirer sur les lignes de chemins de fer français, en profitant du rabais promis, s'abstinrent ; en somme,

10 congressistes de Suisse, plus deux délégués du département de l'Instruction publique de Vaud, deux de Neuchâtel, et M. Gobat, directeur de l'Éducation du canton de Berne.

Malgré toutes ses apparences de congrès *libre*, il ne le fut pas du tout ; qu'on en juge par les lignes suivantes que nous extrayons de la *Tribune des instituteurs et des institutrices*.

Tout d'abord, comme nous y comptions et comme son caractère nous le garantissait, Monsieur le Ministre a déclaré que le Congrès serait absolument libre et n'aurait absolument rien d'officiel, — pour le prouver, Monsieur le Ministre a quitté l'assemblée après son discours, mais tout le personnel subalterne était là.

... Ni Monsieur le Ministre, ni M. le recteur (de l'Académie de Paris), Gréard — n'ont pu lutter contre la force des choses, et notre devoir est de dire et de démontrer que les résolutions votées ne sont pas absolument la résultante des opinions réelles des instituteurs....

Les hauts fonctionnaires de l'enseignement ont tout fait pour que les instituteurs se *crussent libres* ; mais ceux-ci n'ont pas su ou n'ont pas osé l'être. La présence de leurs chefs de tout ordre en a paralysé beaucoup et plusieurs nous ont dit et d'autres nous ont écrit :

La présence de nos inspecteurs primaires, de nos délégués cantonaux et des amis... probables de l'instruction, gênait sensiblement l'expression de nos opinions particulières. — En outre les orateurs les plus brillants et partant les plus écoutés n'étaient pas plus instituteurs que M. Francolin, brillant causeur, admirable conférencier, mais nullement notre pair...

Involontairement, nous a-t-on dit encore, nos chefs nous ont souvent entraînés où nous n'avions pas le désir d'aller. A tort ou à raison, ils passaient pour être les porte-paroles de l'administration dont ils connaissaient les secrets désirs et beaucoup d'entre nous les suivaient ostensiblement par ce seul motif.

Les instituteurs ont cru voir de la pression dans les résolutions préparées au Havre sur leurs mémoires avant leur arrivée. Ils ont cru la voir aussi quand le président d'une des sections leur a indiqué un rapporteur et des secrétaires pour lesquels ils n'ont pas osé ne pas voter, mais qu'ils auraient préféré choisir eux-mêmes.

Ils ont cru la voir encore quand le président d'une autre section leur a dit avant de lever la séance, que le bureau, plein de leur pensée, rédigerait lui-même le texte de leurs résolutions. Ils ont acquiescé par déférence ; mais on les entendait se plaindre vivement après.

Si à ces motifs et à beaucoup d'autres de la même nature, que nous pourrions mentionner, nous ajoutons que le temps a été trop mesuré aux congressistes, on comprendra aisément que les résolutions votées par eux en trop grande hâte ont besoin d'être discutées sérieusement avant d'être réalisées. « Le temps s'écoulait avec une rapidité inquiétante, dit un de nos correspondants ; alors on hâtait le pas en réduisant la discussion. A la première section, la question des congrès a été confusément étudiée, ainsi que celle des travaux manuels dont le rapporteur n'était pas instituteur. » Cette malheureuse question des travaux manuels

n'a pas eu plus de chance à la séance générale, ainsi que nous l'avons pu voir. Les instituteurs étaient fatigués par une séance trop longue, et personne n'a compris un mot au rapport favorable et au mémoire non favorable qui ont été lus. Aussi les esprits se sont montés ; il fallait en finir et cette fin ne pouvait être que le vote des travaux manuels.

Ailleurs on dit et l'on écrit : « Ce Congrès fut libre de couler dans le lit qui lui avait été creusé d'avance, entre des digues élevées à droite et à gauche, afin d'empêcher de se répandre au dehors les vagues impatientes et les flots vagabonds... Ce fut un Congrès libre... mais préparé par les amis du gouvernement, organisé par des délégués cantonaux et des inspecteurs de l'enseignement public ; dirigé enfin, et très habilement dirigé, par les plus hauts et les plus distingués fonctionnaires de l'administration..... »

Nous n'insistons pas davantage. Comme nous l'avons dit, les instituteurs n'ont pas eu leur entière liberté d'esprit, et le temps leur a absolument manqué pour traiter les quatre graves questions qui leur étaient soumises, et dont une seule, celle des traitements, nous paraît avoir été suffisamment étudiée. Quant à la dernière, celle des écoles normales, disons bien vite qu'elle n'a pas même été effleurée. — A ces congrès nationaux ou internationaux, — qu'on les appelle comme on voudra, nous préférons de beaucoup nos réunions cantonales ; car ici, il y a sans-gêne, franchise, cordialité. A la réunion de la Société pédagogique vaudoise, le 25 septembre, M. le Président de la Société, Hermenjat, a dit, dans son toast, que la loi sur la réélection périodique des instituteurs fait *ombre* dans le Bulletin des lois. M. Hermenjat, affirmait, devant le représentant du gouvernement, son droit de dire ce qu'il pensait, ce qui n'a pas été le cas au Havre où les orateurs devaient nécessairement se placer dans une camisole de force. Aussi un instituteur parisien a-t-il relevé le fait et porté son toast à la liberté des instituteurs suisses.

Pas n'est besoin de dire que le Congrès du Havre n'a eu aucune teinte religieuse, quoique les neuf dixièmes des congressistes fussent catholiques : au moment même où ils auraient dû être à l'église, avait lieu l'inauguration du Lycée des filles où M. Goblet prononçait son « **monumental discours** ».

RÉSOLUTIONS VOTÉES AU CONGRÈS DU HAVRE

Première Question. — De l'utilité des congrès nationaux et internationaux d'instituteurs.

Congrès nationaux

I. — Il est utile d'établir des congrès périodiques d'instituteurs entre les membres de l'enseignement primaire, afin de provoquer

des échanges de vues sur les questions intéressant les écoles et les maîtres.

II. — Le Congrès, considérant que cette institution ne porte des fruits sérieux que si les questions à étudier ont pu être suffisamment mûries; qu'il y a lieu, par conséquent, de laisser entre les deux congrès successifs le temps nécessaire à une sérieuse préparation, propose: les congrès nationaux se tiendront tous les trois ans et devront être précédés de réunions régionales préparatoires.

III. — Considérant qu'il importe de faciliter aux instituteurs de tous les départements la fréquentation des congrès, qu'il est utile d'intéresser les municipalités et les habitants aux questions d'enseignement primaire,

Le Congrès propose:

Les congrès auront lieu à l'époque des grandes vacances et se tiendront à tour de rôle dans les principales villes de France.

IV. — a) Les congrès fonctionnent sur l'initiative des instituteurs.

b) Les congrès sont libres et accessibles à tous les membres appartenant ou ayant appartenu à l'enseignement primaire.

c) Sont admises avec voix consultative, toutes les personnes qui s'intéressent aux questions d'éducation et d'instruction.

d) Une cotisation sera demandée aux adhérents afin de subvenir, en tout ou en partie, aux dépenses d'organisation du congrès.

e) Pour assurer le bon fonctionnement de l'institution, le Congrès émet le vœu qu'à l'avenir, à chaque congrès, il soit nommé un Comité chargé de préparer la réunion de l'assemblée suivante.

f) Le Congrès propose qu'il soit créé un organe spécial, ayant pour collaborateurs tous les instituteurs de France, afin d'entretenir dans le corps enseignant l'émulation nécessaire au succès des congrès.

g) Un grand Comité local, composé de membres de la municipalité et d'instituteurs de la ville, est chargé de l'organisation matérielle de chaque congrès.

Congrès internationaux

Il est utile que des congrès internationaux aient lieu périodiquement en France et à l'étranger...

Disposition transitoire

Par mesure transitoire, le prochain congrès national aura lieu à Paris.

Un congrès international aura lieu en 1889 à l'occasion du centenaire de la Révolution.

Article additionnel

Des subventions seront accordées aux délégués de la Corse, de l'Algérie et des Colonies, qui pourront déléguer deux instituteurs et deux institutrices.

PARTIE PRATIQUE

Sujets de composition donnés dans les derniers examens

AUX RECRUES DE LANGUE ALLEMANDE

1. Utilité des oiseaux.
2. Un paysan fait une commande de jeunes arbres auprès d'un jardinier et le prie de lui donner les instructions nécessaires concernant leur plantation.
3. Une recrue écrit à ses parents pour leur raconter un accident survenu à l'école militaire.
4. J'invite un ami pour un voyage de deux jours et lui expose mon itinéraire.
5. Réponse négative à la précédente invitation en indiquant les motifs du refus.
6. Un apprenti désire apprendre un état et demande à un cousin, qui exerce une profession, les renseignements et les conseils nécessaires.
7. Quelle utilité présentent les fêtes de tir ?
8. Priez votre ami A pour une cotisation en faveur de votre ami commun B, qui est tombé dans le malheur (description de sa triste position).
9. Un agriculteur qui désire acheter une propriété dans un autre canton, prie une de ses connaissances qui demeure là, de lui donner des renseignements sur le domaine en question. (Rendement, état de la maison, impôt, etc.)
10. Réponse à la demande précédente.
11. Un jeune homme qui est à l'étranger écrit à ses parents sur son nouveau séjour.
12. Température et état de la végétation pendant l'été de 1885.

Sujets de composition donnés aux recrues de langue française

1. Les principales industries de la Suisse et leurs principaux centres d'activité.
2. a) Lettre d'un créancier à un débiteur pour lui demander le remboursement d'une somme d'argent.
b) Réponse du débiteur.
3. Relation d'un voyage.